



Conférence de presse du 20 décembre 2010

## Une maison de l'étudiant à Châlons-en-Champagne

---

En 2009, la Communauté d'Agglomération a conduit une réflexion stratégique sur la création d'un "campus d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation", en concertation avec l'Université, Arts et Métiers Paris Tech et tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

Ce projet, intitulé Campus 3000, comporte quatre dimensions :

1. un Campus à vivre, pour une vraie qualité de vie des étudiants
2. un Campus de la réussite et de l'excellence, autour de filières LMD
3. un Campus de la recherche et de l'innovation tourné vers les entreprises
4. une Charte du Campus, reliant tous les acteurs (établissements, CROUS, associations, collectivités)

L'ambition principale est de développer à Châlons-en-Champagne, Préfecture de Région, la fonction "enseignement supérieur, recherche, innovation", fonction métropolitaine par excellence, en renforçant la visibilité et l'attractivité du territoire pour les étudiants et les décideurs de l'enseignement supérieur.

La création de la Maison de l'Etudiant (MDE) s'inscrit dans le "Campus à vivre". Celui-ci pourrait compter, à terme, une dimension "logement" à travers un projet de résidence étudiante "CROUS", ainsi qu'une dimension "communication" à travers un volet de signalétique et de communication Internet.

### **Les objectifs de la Maison de l'Etudiant :**

- Etre un lieu d'information des étudiants, à Châlons et non seulement à Reims, sur les aspects pratiques de la vie étudiante : logement, bourses, restauration, service social, mutuelles, etc. L'implantation du CROUS dans la Maison de l'Etudiant revêt un caractère structurant et fondamental,
- être un lieu de rendez vous et de vie pour les étudiants ou leurs associations qui peuvent s'approprier l'espace de convivialité et les bornes d'informations.

Les étudiants ont été interrogés sur leurs attentes lors d'un sondage effectué auprès d'environ 150 d'entre eux.

### **Le fonctionnement de La Maison de l'Etudiant de la Communauté d'Agglomération :**

La communauté d'Agglomération, compétente en matière d'enseignement supérieur, propose de créer et d'assurer le fonctionnement général de la Maison de l'étudiant. Des conventions avec le CROUS et l'ensemble des acteurs de la vie étudiante seront négociées pour assurer les missions dévolues à cette Maison de l'Etudiant.

## **La convention d'installation du CROUS**

Le CROUS soutient le projet depuis l'origine et s'engage à y associer ses services sur un format comportant :

- Un calendrier d'ouverture annuel (également souhaité par les étudiants),
- une ouverture quotidienne l'après-midi,
- l'installation de la responsable du service CROUS déjà présente à Châlons,
- une permanence à définir de l'assistante sociale CROUS,
- une permanence 2 fois par mois de l'animateur culturel CROUS,
- un personnel rémunéré par le CROUS avec participation sous forme de subvention de la collectivité pour assurer l'accueil et l'amplitude horaire du soir (subvention de 15 000 €),
- la mise à disposition envisagée d'une quotité à définir d'un personnel expérimenté du CROUS, au démarrage

Dans ce schéma, il appartient à la Communauté d'Agglomération d'assurer :

- la création de la Maison de l'étudiant et la gouvernance du projet en lien avec l'ensemble des partenaires,
- la fonction réceptive en prenant en charge le bail, les loyers, les frais d'entretien, les consommations des fluides et la maintenance des équipements,
- l'animation, en s'appuyant sur les structures culturelles existantes (La Comète, Bibliothèque Georges Pompidou) et en permettant au tissu associatif, comme aux instances de jeunes (bureaux des étudiants, conseils des jeunes des communes, etc.) ou aux prestataires de service (mutuelles étudiant, etc.) de s'approprier la Maison de l'Etudiant et de la faire vivre.

## **Une convention partenariale**

Une convention de partenariat sera signée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la Maison de l'Etudiant. Elle sera élaborée en concertation avec tous les partenaires.

Cette convention créera notamment un comité de pilotage de la MDE, qui assistera le responsable sur le règlement intérieur, le programme annuel d'activités et les permanences des partenaires extérieurs.

## **Local étudié et investissements**

La Maison de l'Etudiant sera établie dans un local de 78 m<sup>2</sup> appartenant à l'Effort Rémois en centre-ville, idéalement situé en vitrine sur la rue Saint-Dominique, devant le restaurant CROUS, l'Institut de Promotion Industrielle et le Centre Arts et Métiers Paris Tech, à proximité des résidences Degrandcourt et de l'IUT.

Il comporte :

- un espace d'accueil et de renseignements, où se déroulent notamment les entretiens individuels (CROUS, etc.),
- un espace de consultation, de réunions et de rencontres pour les étudiants.

Le montage est celui d'un bail locatif 3/6/9 ans, assorti de travaux d'aménagement répartis entre le propriétaire Effort Rémois et le locataire.

L'estimation des coûts actuels pour l'année 2011 est de :

- 9 000€TTC en coûts d'agencement,
- 9 000€TTC en mobilier,
- 3 000€TTC en matériel informatique,
- 7 200€TTC en loyer annuel hors charge.

## **Le calendrier prévisionnel :**

- Décembre 2010 : délibération du Conseil Communautaire relative à la création de la Maison de l'Etudiant - vote du budget primitif 2011 de la Communauté d'Agglomération
- Janvier 2011 : consultation des fournisseurs – réunions partenariales
- Février 2011 : obtention des autorisations administratives - délibération relative à l'approbation de la convention d'installation du CROUS et de la convention partenariale-démarrage des travaux d'aménagement
- Mars 2011 : fin travaux d'aménagement – agencement - pose du mobilier - ouverture MDE programmée à partir du 21 mars 2011.

---

### **Contact Presse**

Direction de la Communication

Ville de Châlons-en-Champagne

Tel : 03 26 69 38 27

Fax : 03 26 69 38 26

Courriel : [communication.mairie@chalons-en-champagne.net](mailto:communication.mairie@chalons-en-champagne.net)